

F. Godineau et D. Pain, 2007, Plan de restauration des chiroptères en France métropolitaine, 2008 – 2012 / Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères / Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, 79 pages et 18 annexes.

PRÉAMBULE

Le présent Plan National de Restauration des Chiroptères en France Métropolitaine 2008 - 2012 fait suite à un premier plan, élaboré en 1999 et qui s'est achevé en 2003.

La rédaction du plan 2008 - 2012 a été réalisée dans le cadre d'un cahier des charges élaboré en 2006 par la Direction de la Nature et des Paysages avec la collaboration de la Direction régionale de l'environnement de Franche Comté.

Ce plan a été rédigé par Florence Godineau, de décembre 2006 à mai 2007 puis par Dominique Pain, au sein de la Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères, subventionnée par la Direction de la Nature et des Paysages du Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables.

Pour son élaboration, le plan a été examiné lors de cinq comités de pilotage ou groupe de travail réunis de septembre 2006 à juillet 2007.

Il a reçu l'approbation de la Commission faune du Conseil National de la Protection de la Nature et de ses habitats le 16 octobre 2007. Il a ensuite été soumis à la consultation interministérielle ainsi que celles des services d'octobre 2007 à janvier 2008. L'ensemble des services consultés a donné un avis favorable sur ce plan.

Sa mise en œuvre, qui s'étale sur la période 2008 - 2012 repose sur une bonne collaboration entre les différents services de l'Etat, les établissements publics, les collectivités locales et les partenaires associatifs, tant au niveau central que régional.